

COMMUNIQUÉ
DIFFUSION IMMÉDIATE

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

**DES PRINCIPES COMMUNS AUX TROIS ORDRES D'ENSEIGNEMENT POUR
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

MONTREAL, LE 26 AVRIL 2024 — Dans la foulée du dépôt du rapport quinquennal 2018-2023 sur l'application de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), la Fédération des cégeps et la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) ont fait le choix de formuler de manière concertée cinq principes communs visant à soutenir la conversation stratégique souhaitée entre les partenaires de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sur la Loi et son dispositif d'investissement.

Ces cinq principes communs vont comme suit :

1. Davantage de personnes devraient pouvoir suivre des activités de formation continue afin que cette formation devienne pour elles un levier de développement personnel et professionnel dans la perspective d'une société apprenante.
2. L'offre de soutien aux personnes, en emploi ou en réorientation, doit devenir le deuxième pilier de la formation continue au Québec — le premier étant l'offre parrainée par les entreprises — afin de lever des obstacles à l'accessibilité et de rendre les individus plus autonomes quant à leur formation continue.
3. Le cadre de reconnaissance des formations devrait être resserré afin de privilégier les formations qualifiantes et transférables de même que celles menant au développement de compétences dont l'acquisition peut être confirmée ou attestée par un mécanisme de validation.
4. La reconnaissance et la mise à profit de l'expertise des établissements d'enseignement, notamment dans l'identification, le développement et la reconnaissance des compétences de même que dans la recherche liée à ces enjeux, permettront d'en faire de réels partenaires de la formation continue de la main-d'œuvre au Québec.
5. Le renforcement des partenariats entre les acteurs de la formation continue liée à l'emploi est nécessaire pour mieux répondre aux besoins des personnes ainsi qu'aux besoins du marché du travail et pour simplifier l'accès aux services et aux mesures.

« Du fait de leur mission, les établissements d'enseignement sont évidemment des acteurs clés en matière de formation, et ce, à toutes les étapes de la vie. Le BCI est heureux de collaborer avec la Fédération des cégeps et la Fédération des centres de services scolaires du Québec, ainsi qu'avec les autres partenaires du marché du travail, à favoriser le développement, le rehaussement ainsi que la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre québécoise. Une main-d'œuvre à laquelle on donne les moyens de se former et de se qualifier tout au long de la vie est essentielle pour une société », a souligné Daniel Jutras, président du Conseil d'administration du BCI et recteur de l'Université de Montréal.

« Non seulement nos établissements d'enseignement offrent la formation initiale de la main-d'œuvre, mais ils ont une expertise dans l'analyse de besoins de formation, dans la transposition de ces besoins en activités de développement de compétences et dans la certification de ces compétences. C'est pourquoi nous manifestons notre volonté de contribuer encore plus activement à la formation continue liée à l'emploi, dans un esprit de collaboration avec tous nos partenaires et avec les acteurs du marché du travail », a indiqué Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

« La formation continue constitue un véritable levier de développement professionnel. En plus de rehausser les compétences et de les maintenir, elle permet aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter aux transformations du marché du travail, et ce, de façon rapide et agile. À cet égard, les centres de services scolaires constituent de véritables alliés! Par les liens étroits qu'ils entretiennent avec les entreprises de leur milieu, ils ont développé une très bonne maîtrise des enjeux locaux du marché du travail et des secteurs économiques à soutenir. En alliant nos forces à celles de précieux partenaires du milieu collégial, universitaire et gouvernemental, cette mobilisation permettra d'enrichir la diversité des offres de formation continue, d'accroître la diplomation partout au Québec et de mieux répondre aux enjeux tant des travailleurs que des entreprises du Québec », a finalement souligné Caroline Dupré, présidente-directrice générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

Ces cinq principes communs servent d'appui à l'avis de la Fédération des cégeps *Réflexion sur les moyens à mettre en place afin de mieux soutenir la qualification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre au Québec*, déposé à la CPMT et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. On peut consulter cet avis sur le [site Web de la Fédération](#).

À propos du Bureau de coopération interuniversitaire

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) regroupe les 20 établissements universitaires du Québec. Il a pour mission de favoriser la concertation de ses membres, de promouvoir leurs intérêts communs et de faciliter le partage de services et de bonnes pratiques au sein du réseau universitaire québécois. bci-qc.ca

À propos de la Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de formation aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et

de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. fedecegeps.ca

À propos de la Fédération des centres de services scolaires du Québec

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) regroupe l'ensemble des centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral. La FCSSQ offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en formation professionnelle, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, des services juridiques, ainsi que de la formation. Conjointement avec le MEQ, la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives. fcssq.quebec

— 30 —

Source : Fédération des cégeps

Renseignements : Louis St-Jean, Conseiller en communication | relations de presse,
438 600-8335 ; cellulaire : 438 365-7787